



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

FD/MJ

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2024 DST 50

OBJET : ALLEZ ET CIE

Route du Pérello

Pose d'un réseau électrique

Du mercredi 3 au vendredi 5 avril 2024, et le lundi 8 avril 2024.

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4 ;

Vu le Code de la Voirie routière ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre concerné et qui sont considérés comme gênants ;

Vu la demande faite par Monsieur Olivier Lebert, représentant l'entreprise ALLEZ – rue Joseph et Etienne Montgolfier 56920 Noyal-Pontivy

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par ces travaux.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de la pose d'un réseau Enedis, le demandeur est autorisé à intervenir sur le domaine public de la Ville de Ploemeur, au niveau de la route du Pérello, du mercredi 3 au vendredi 5 avril 2024, et le lundi 8 avril 2024.

Article 2 : Pour cela, la circulation sera alternée dans la route du Pérello, le stationnement sera interdit côté impair du numéro 7 au numéro 43.

- La circulation piétonne sera déviée sur le trottoir opposé.
- La circulation bus sera maintenue sur son itinéraire habituel.

Article 3 : Chemin du Bois d'Amour : la circulation sera interdite pour la dépose de l'ancien réseau.

Article 4 : L'entreprise est chargée de prévenir les riverains de la gêne occasionnée.

Article 5 : La signalisation règlementaire sera mise en place et entretenue, de jour comme de nuit, par le demandeur.

Article 6 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la Responsable du service de la Police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le 28 MARS 2024


Claude ORVOINE
Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex